

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 72
**AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI
PERMANENT**

Aux termes de l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non-titulaires dans les mêmes cas et les mêmes conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat.

Ces conditions sont au nombre de deux :

- Lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant aux besoins à satisfaire.
- Pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

Un poste statutaire d'attaché de conservation du patrimoine est occupé depuis plusieurs années par un agent non titulaire. Compte tenu des spécificités du poste dans la connaissance de l'art textile, il n'a pas été possible de pourvoir le poste par un fonctionnaire, que ce soit par voie de mutation, de détachement ou de la nomination d'un candidat reçu à un concours.

De plus, les besoins du service nécessitent des engagements contractuels suffisamment longs. C'est pourquoi, il vous est proposé d'autoriser, en accord avec votre Commission des Finances, le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article précité de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 3 ans. Les missions compétences requises et conditions de rémunération sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les dépenses nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont réparties sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

FONCTIONS	SERVICE	CATEGORIE	DUREE	Cadre d'emplois référencé
<p><u>Attaché de conservation du patrimoine</u></p> <p><u>Fonctions :</u></p> <p>Responsable du Musée du Tapis et des Arts Textiles et Directrice du Musée Bargoin</p> <p><u>Compétences requises:</u></p> <p>Gestion du patrimoine permanent Organisation et animation des expositions temporaires Gestion des acquisitions, du budget et des investissements Organisation et management d'équipe Gestion du public et gestion technique du fonctionnement de l' établissement</p> <p><u>Profil :</u></p> <p>De formation supérieure en histoire de l' Art, vous êtes un expert reconnu dans le domaine des arts textiles Vous justifiez d'une expérience réussie sur un poste similaire de 3 à 5 ans minimum</p>	<p>Direction de la Culture</p>	<p>A</p>	<p>3 ans</p>	<p>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine</p>

DELIBERATION

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjoint

Alain BARDOT